

Dans une Société devenue de plus en plus “procédurière”, l’aspect juridique des actes décidés et conclus par votre association est aujourd’hui fondamental.

Le Mouvement du Bénévolat Associatif vous propose dès lors de vous épargner tous soucis d’ordre juridique par son aide et ses conseils dans les domaines suivants :

- Mise à disposition et mise à jour des textes, lois et règlements régissant la vie associative
- Aide à l’organisations de vos manifestations (kermesses, buvettes, tombolas...)
- Elaboration de contrats
- Nous vous apportons des réponses immédiates, claires et précises à toutes questions d’ordre juridique



Exemples :

- Quelle est la réglementation applicable en matière de vente de boissons?
- Quelles règles s'appliquent en matière de restauration ?
- Quelles sont les dispositions applicables en matière de sécurité concernant l'accueil du public, quelles sont les responsabilités qui peuvent en découler ?
- Quelles sont les responsabilités incombant tout spécialement aux associations sportives à l'occasion des compétitions qu'elles organisent?
- Que sont les droits d'auteurs ?
- La loi informatique et liberté concerne-t-elle votre association?
- Quelles sont les qualifications et les diplômes requis pour encadrer des jeunes ?
- Quelles sont les assurances obligatoires ou conseillées pour organiser une manifestation?
- Quelle est la différence entre responsabilité pénale et responsabilité civile ?

Ce n'est là qu'une petite illustration des nombreuses questions que vous pouvez vous poser.

